

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTRÉAL, 21 JUILLET 1888

Primes Mensuelles du "Monde Illustré"

1re Prime	50
2me "	25
3me "	15
4me "	10
5me "	5
6me "	4
7me "	3
8me "	2
86 Primes, à \$1	86
94 Primes	\$200

Le tirage se fait chaque mois, dans une salle publique, par trois personnes choisies par l'assemblée. Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront le tirage de chaque mois.

NOS PRIMES

Le gagnant du gros lot (\$50.00) est M. Philibert Lamontagne, professeur au collège de Saint-Thomas de Montmagny; M. A. M. Richer, Sherbrooke, \$15.00; M. Godias Vézina, coin des rues Bayard et Sainte-Anne, Saint-Chaumont de Québec, \$10.00; M. George Delisle, Chicoutimi, \$3.00; M. Joseph Gagné, 220, rue St Jean, Québec, \$4.00.

La liste complète des réclamants sera publiée la semaine prochaine.



On a arrêté dernièrement à Chicago un individu qui a vingt-trois femmes, toutes vivantes, et chacune d'elles se figurait jusqu'à ces derniers jours être la légitime de cet Américain, qui aurait dû vivre en Turquie.

Dans ce nombre figure une Montréalaise.

Il est permis d'aimer le mariage, mais ce monsieur en abusait vraiment d'une manière scandaleuse.

Autrefois, en Suisse, quand deux femmes réclamaient pour mari le même individu, et que le crime de bigamie était prouvé, les tribunaux ordonnaient que le corps du bigame serait coupé en deux.

James Wellington alias Aldrich Brown — c'est le nom du bipède bigame en question — aurait donc passé un mauvais quart d'heure s'il avait vécu en Suisse au temps de Guillaume Tell.

Le contraire serait arrivé s'il s'était trouvé en Angleterre il y a deux siècles, car on raconte qu'un Anglais fut absous du crime de bigamie, parce qu'il avait épousé trois femmes, sous prétexte que la loi anglaise punit la bigamie et reste muette sur la polygamie.

Mais la loi a été changée depuis.

Si j'avais à juger le cas de Wellington alias Brown, je le condamnerais à vivre avec ses vingt-trois femmes.

Mais, encore, il serait peut-être capable de vivre en bonne intelligence avec tout ce monde, et Salomon, qui était un grand sage, dit-on, n'avait-il pas huit cents femmes!

. Tout est contraste dans la vie.

Pendant qu'un Américain est accusé de trop se marier, il s'en trouve cinq cent vingt dans l'Etat du Massachusetts qui s'adressent aux tribunaux pour être démarriés.

En France, il y a eu vingt mille mariages dissous depuis que la loi Naquet a été votée.

En Angleterre, nous venons de voir le duc de Malborough, divorcé, se remarier avec une Amé-

ricaine. M^{me} Hamersley, également divorcée; mais il paraît que cette dernière union ne vaut pas grand chose au point de vue légal, et toute l'Angleterre s'occupe beaucoup de cette affaire.

On dit, en effet, que le duc de Malborough, s'étant marié dans l'Etat de New-York, où vit encore le mari numéro un de M^{me} Hamersley, ce mariage n'a aucune valeur, attendu qu'aucune personne ne peut se remarier du vivant de son conjoint dans cet Etat.

Les avocats vont probablement avoir encore l'occasion de discuter là un joli point de droit.

Le divorce a droit d'entrée même dans les cours, puisque le roi de Serbie vient de divorcer avec la reine Nathalie, malgré les protestations de celle-ci.

Le roi Milan n'est pas tout à fait un modèle de filéité ni de bonté, mais il a réussi à convaincre les juges de la nécessité de prononcer le divorce.

Il n'était que prince de Serbie quand, en 1875, pendant un voyage qu'il fit en Russie, il rencontra la belle Nathalie, fille d'un colonel russe, il lui fit la cour et l'épousa. Tout alla bien pendant quelques années, mais quand il fut nommé roi, l'époux commença à regretter de n'avoir pas épousé au moins une princesse, et la pauvre Nathalie commença à être délaissée.

Aujourd'hui, la voilà abandonnée, ni fille, ni femme, ni veuve.

Ah! si nous conduisions comme ce polisson là, on nous traînerait devant la cour du Recorder, et ce, avec raison, mais il est roi!

. Tout en écrivant, je viens de jeter un coup d'œil sur les dépêches d'Europe, et l'une d'elles nous apporte une nouvelle tellement grave que je ne puis m'empêcher de vous en dire quelques mots. et cela avec d'autant plus de raison qu'elle concerne un homme que nombre de Canadiens ont connu lors de son passage à Montréal, le général Boulanger.

La carrière politique de l'ancien ministre de la guerre s'est terminée par un duel avec M. Floquet, chef du ministère actuel, et le général a été grièvement blessé, dit le télégraphe.

Quoique l'on fasse et que l'on dise, le duel existera toujours et, bien que ce genre de réparation soit moins en usage aujourd'hui qu'au bon vieux temps, il ne se passe guère de semaine où l'on n'aille sur le terrain.

Les Danois et les Lombards, qui passent pour avoir introduit le duel dans les usages, firent à ce sujet des lois très sévères qui furent bientôt adoptées dans toute l'Europe: « Le vainqueur du vaincu, dit Brantôme, en disposait tellement qu'il en voulait et bon lui semblait, comme de le traîner par le camp, ainsi qu'il lui eût plu de le pendre, de le brûler, de le tenir prisonnier, bref, en di-poser mieux que d'un esclave; » car tel était le droit du vainqueur. »

On est moins cruel aujourd'hui.

Le duel Boulanger-Floquet a eu lieu presque jour pour jour trois cent quarante-et-un an après le fameux duel de Jarnac et de La Chataigneraie.

. La Chataigneraie « était homme fort adroit aux armes, de courage invincible, et qui avait fait mille preuves et mille hasards de sa valeur; et l'autre non, qui faisait plus grande profession de courtisan et dameret à se curieusement vêtir que de armes et de guerrier. »

Malgré les avantages qu'il possédait sur son adversaire, La Chataigneraie fut vaincu, au grand étonnement des vaillants et du roi en personne. Jarnac avait la fièvre, mais il donna un coup de revers si à propos, dit Bossuet, que son ennemi, déjà blessé, tomba par terre. Il ne voulut jamais demander la vie; mais tout le monde accourut pour séparer les combattants. Ce secours, qui sauva le vaincu des mains de son adversaire, ne le sauva pas de sa propre rage; la honte d'être battu dans une telle compagnie lui rendit la vie odieuse. Jamais il ne voulut endurer qu'on bandât ses plaies, et il mourut désespéré.

Cette fin tragique d'un favori émut le roi, et il fit voter, selon Laurentie, de ne plus permettre de duel désormais. Alors vinrent les édits pour contenir cette frénésie; mais la coutume était devenue une loi d'honneur, et elle fut longtemps plus forte que les répressions. La chevalerie résistait aux menaces, aux supplices mêmes; et elle se

croyait attaquée dans son privilège de vaillance et elle le défendait à outrance au mépris des lois et de la vie.

Après Henri II, plus les édits royaux contre le duel se multipliaient, plus on se battait.

. Arnal a donné ainsi son opinion sur le duel:

En duel, pour savoir se battre,
Il faut à l'homme un professeur;
Artistement il doit combattre,
Suivant les règles de l'honneur.
Dès que sa poitrine est frappée
D'une balle ou d'un coup d'épée
Et que le sang coule, en effet,
Alors l'homme est satisfait...
L'animal le plus raisonnable,
C'est l'honneur, je vois bien cela;
Un tigre serait incapable
D'imaginer ces choses là.

Louis Veuillot à qui on a reproché si souvent de ne pas accepter les cartels qu'on lui envoyait, a eu cependant trois duels.

L'une de ces rencontres eut lieu dans les circonstances suivantes:

M. Eugène Brossard, lui ayant dit durement son fait dans un article publié dans l'Echo de Véronne et signé seulement des initiales E. B., Veuillot lui répondit: « Il faudrait ajouter un T. »

Cette petite méchanceté amena l'échange de deux coups de feu, qui n'atteignirent personne, « pas même les témoins, » comme disait Mürger.

Les anecdotes sur les duels abondent et les dictionnaires et les encyclopédies en sont pleines, c'est pourquoi je crois devoir en rester là sur ce sujet.

. Je reçois une invitation à assister au pique-nique et au concours typographique de l'Union Typographique Jacques-Cartier, n° 145, qui aura lieu samedi, le 28 courant.

Mes amis, à mon grand regret, je ne pourrais pas me servir de la carte que vous m'envoyez, et j'en suis vraiment peiné car mes rapports avec les typos ont toujours été si agréables, que j'aurais voulu passer une bonne journée avec eux, mais cela m'est impossible.

La fête qui est annoncée va certainement attirer foule au terrain de l'exposition de Montréal, car le typographe n'a généralement que des amis.

Et notez que ce fait est des plus curieux à constater, le typo est aimé et estimé partout. « Le compositeur, dit M. Jules Ladimir, a le cœur sur la main. Arrive-t-il à un confrère une longue maladie; lui a-t-on, pendant son absence, emprunté son mobilier; est-ce un étranger qui débarque ou qui, faute d'ouvrage, veut retourner chez lui, ou bien un enfant pâle qui s'étiole et meurt de nostalgie; est-ce une veuve que la mort de son mari vient de priver à l'improviste de tout moyen d'existence, aussitôt une circulaire court les imprimeries, une liste de souscription se forme, s'allonge, se remplit, se gonfle et se résout en une somme assez ronde qui tombe inopinément dans la main du pauvre diable. Cela se fait avec délicatesse; et souvent même la charité porte les typographes à venir au secours de personnes qui ne sont pas de leur profession. »

C'est ainsi qu'ils sont appréciés en France, et c'est ainsi qu'ils le sont aussi en Canada.

L'idée d'ouvrir un concours est excellente, et je reconnais bien là les typos qui se distinguent toujours en jetant la note intelligente dans toutes les actions.

Il y a longtemps qu'il n'y a eu de concours de ce genre, et cependant l'un d'eux est resté célèbre parmi nous, celui de 1871, qui eut lieu à l'ancienne salle Saint-Patrice, entre tous les compositeurs anglais et canadiens français, et dont sortit vainqueur un jeune homme, M. Trefflé Berthiaume, alors à la Minerve, et aujourd'hui l'un des propriétaires du MONDE ILLUSTRÉ et directeur-gérant de la Cie d'Imprimerie et Lithographie Gebhardt-Berthiaume.

N'oubliez donc pas ni la date ni le lieu du concours et du pique-nique.

Leon Leduc